



# La réforme du stationnement payant : proposition d'application à Cachan

14/03/2018

## Introduction

---

L'objectif que nous poursuivons s'appuie sur les éléments du diagnostic effectué et met en œuvre les valeurs que nous portons, notamment notre souci d'équité de traitement des citoyens pour l'organisation de leur mobilité dans un contexte de transition écologique.

La démarche de concertation autour de ce projet nous semble répondre à la demande de participation que souhaitent les citoyens.

La configuration de la ville est évolutive. Particulièrement en ce moment avec la densification en cours, le chantier de la gare Arcueil-Cachan, les projets de restructuration de la RD920 et les projets immobiliers de l'ENS.

Toutefois, un plan de stationnement est un plan à court-moyen terme : il nous semble donc important de ne pas vouloir aller trop vite, de se laisser le temps des retours d'expériences et de définir des périmètres gérables dans le sens de nos valeurs.

Lors de la Commission d'urbanisme du 16 Février, puis lors de la réunion publique du 7 mars, trois hypothèses de stationnement dans la ville ont été présentées.

Deux questions importantes à notre sens n'ont pas été débattues :

1. Comment sera tranché le choix entre les diverses hypothèses présentées ;
2. Comment seront gérées la surveillance et la collecte des informations sur la voie publique.

Après avoir participé activement aux instances municipales et indirectement à l'atelier citoyen, ainsi qu'à la réunion publique, nous proposons notre vision du stationnement dans la cité.

## 1 Priorité : agir sur les secteurs en grande tension

### Propositions de zonage pour les usagers horaires

Les enquêtes réalisées sur site dans le cadre du diagnostic ont clairement montré qu'il faut mettre en place une tarification cohérente, notamment dans le centre-ville entre la voirie et les parcs de stationnement Dumotel et Hénouille, et la faire appliquer sur le terrain tout en décourageant les stationnements interdits.

#### 1.1 Centre-ville

Dans le diagnostic nous notons les constats suivants : absence de rotation, faiblesse de la tarification « favorisant le stationnement gratuit dans les parcs en ouvrage ».

Pour améliorer la rotation et ainsi permettre aux demandeurs d'un stationnement de courte durée (la poste, la pharmacie, la boulangerie ...) de trouver une place autorisée sur voirie à proximité, nous proposons :

- Sur voirie, gratuité pour un stationnement minute jusqu'à 1/2h, suivie d'une tarification progressive (et non plus linéaire) jusqu'au maximum de 2h30 pour favoriser le report sur les parkings en ouvrage Dumotel et Hénouille ;

- Réduire la gratuité actuelle des parkings en ouvrage de 2h à 1h ou 1h30, avec une progressivité tarifaire moins forte pour favoriser le stationnement de moyenne durée : actuellement 1€ les 15mn au-delà des 2h de gratuité provoque un effet couperet sur les usagers, dissuasif pour un stationnement de moyenne durée ;
- Réduire le tarif de l'abonnement au parking en ouvrage à 40 ou 50 €/mois pour favoriser le stationnement de longue durée (tarif actuel : 60 €/mois) ;
- Interdire l'usage des cartes d'abonnement (résident) dans les parties commerçantes : rue Desmoulins jusqu'à la rue Schœlcher, rue Cousin de Méricourt jusqu'à la rue Mirabeau et rue Cousté de la rue Hénouille à la rue Guichard ;
- Supprimer la zone bleue le long de la pharmacie rue Gallieni en intégrant les places concernées dans le dispositif de stationnement payant sur voirie.

## 1.2 Zone station RER Bagneux (Estiennes d'Orves – Marne – Marcel Bonnet)

Ce périmètre des abords de la station Bagneux :

- cristallise un sentiment d'insécurité qui s'exprime dans le Comité de quartier Ouest-Sud.
- est actuellement le plus congestionné de Cachan : 28% de véhicules en stationnement interdit, taux de congestion de 133%. La seule réglementation qui s'exerce est rue du Pont Royal sur 10 places à proximité de la station : c'est insuffisant !

Nous proposons la mise en œuvre de deux zones :

- **une zone rouge** (durée maximale : 2h30) rue du Pont Royal (comme actuellement) et sur l'avenue Aristide Briand depuis cette rue jusqu'au McDo, dans laquelle il faut assurer une forte rotation afin de permettre les déposes-minute et l'accès aux commerces de ce secteur.

Tarification : gratuité d'1/2h et ensuite tarification progressive (comme dans le centre-ville).

Interdiction de l'usage de cartes d'abonnement (résident)

- **une zone orange** (durée maximale 4h30) dans le reste du périmètre pour accueillir le stationnement résidentiel, le stationnement de courte durée pour les achats et les visites, le stationnement de moyenne durée pour les visites et les déplacements par le RER pour un motif autre que le travail.

Dans les deux cas, le stationnement de longue durée est interdit, notamment celui d'usagers du RER.

## 1.3 Reste de la commune

Le secteur station RER d'Arcueil-Cachan est très perturbé, et pour quelques années, par les travaux de la ligne de métro n°15. Il ne faut vraisemblablement pas bouleverser la réglementation actuelle. On peut toutefois songer à mettre en place en sus de la rue du Docteur Gosselin :

- **une zone rouge** (durée maximale : 2h30) avenue Carnot dans sa partie commerciale (entre la rue du Docteur Gosselin et la rue de Provigny) pour assurer une rotation des véhicules ;
- **une zone orange** (durée maximale : 4h30 pour y interdire le stationnement de longue durée lié à l'usage du RER, autorisé dans le parking Bonnet) rue Marcel Bonnet (entre l'avenue du Président Wilson et l'avenue Léon Eyrolles) et avenue Carnot (entre la rue de la Gare et l'avenue Aristide Briand). Cette dernière mesure est à envisager avec prudence vis à vis de son impact sur les résidents du quartier des Lumières.

L'observatoire du stationnement (voir plus loin) fera des propositions de zonage pour les autres quartiers en fonction de leur spécificité et de l'avancement des projets.

Quant aux cartes d'abonnement (résident), nous pensons qu'il est souhaitable d'envisager leur usage sur toutes les voies réglementées de Cachan (sauf celles qui leur sont interdites), soit sous forme d'un tarif forfaitaire, soit sous forme d'une tarification préférentielle à l'usage (à l'instar de ce que pratiquent d'autres communes environnantes), plutôt que « d'assigner les Cachanais à résidence ».

## **2 Méthode : poursuivre la concertation, conserver la maîtrise municipale**

### **2.1 Proposition d'un observatoire du stationnement**

Pour continuer l'action de l'Atelier citoyen, il nous semble important de mettre en place un tel observatoire, sous couvert du maire ou de l'adjoint délégué, avec pour missions :

- a. de tirer les leçons des mesures mises en œuvre, d'analyser les difficultés et les succès,
- b. de tenir compte des évolutions du tissu urbain,
- c. d'analyser ce qui se passe dans les communes voisines,
- d. de faire d'éventuelles propositions pour élargir les périmètres réglementés et améliorer l'offre de stationnement.

### **2.2 Proposition d'un contrôle cohérent du stationnement**

Nous pensons que la gestion du stationnement doit rester un service municipal, exercé par du personnel municipal seul habilité à surveiller et traiter de manière unifiée et cohérente tous les types d'infraction à la réglementation : les non-paiements, les paiements insuffisants, les stationnements interdits, les stationnements dangereux, gênants et très gênants.

Actuellement la police municipale dispose de 5 policiers municipaux et de 6 ASVP (Agents de Surveillance de la Voie Publique) donc potentiellement de 11 agents susceptibles d'assurer les fonctions de surveillance et de verbalisation sur la voie publique pour tous types d'infraction.

Dans le planning du service, ces fonctions de surveillance et de verbalisation sont assurées matin et après-midi du lundi au samedi par un équipe de 2 agents (soit 2 équivalents temps plein). Le cabinet EREA-Conseil a relevé dans son diagnostic que cet effectif est insuffisant : on peut le constater par une présence insuffisante d'agents sur le terrain qui se traduit par de très faibles recettes des horodateurs.

Nous suggérons l'affectation d'une 2<sup>e</sup> équipe de 2 agents à la surveillance et à la verbalisation sur la voie publique en réorganisant le service, au besoin en recrutant 2 ASVP supplémentaires, ce qui devrait permettre d'assurer les missions prioritaires sur les périmètres décrits plus haut.

Cette mesure permettra en outre d'assurer une présence rassurante notamment autour de la station RER Bagneux, et de verbaliser les véhicules en infraction dans les quartiers autres que ceux traités ci-dessus. En particulier le quartier de la Plaine où une offre importante et à prix raisonnable de parking existe gérée par « Cachan Habitat ».